

**Registre des Délibérations du 18 octobre 2016
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Séance du 18 octobre 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 8

Date de convocation : 12 octobre 2016

L'an deux mille seize le 18 octobre 2016 le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 octobre 2016, s'est réuni à 15 heures au lieu habituel des séances sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

Présents : André BALANDREAU ; Angélique BOUDOU ; Olivier BARLET ; Marylène DELMARRE ; Jean-Louis LIOTAUD ; Agnès PETIT

Excusés : Laurence BERGER (procuration André BALANDREAU) ; Yan BERNARD (procuration Olivier BARLET)

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer sous la présidence d'André BALANDREAU, maire.

Objet : Répartition des subventions 2016 aux associations	<u>Délibération n°34-2016</u>
--	--------------------------------------

Le Maire précise que lors du vote du budget primitif 2016, il a été prévu un montant de 6 058 € destiné aux diverses associations. Afin de pouvoir verser ces aides, il convient de les détailler très distinctement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **vote** les subventions suivantes :

- Comité des fêtes des Pilles : 700 €
- Festival du cirque Association Cirknop : 500 €
- Association d'Animation Sociale du Haut-Nyonsais : 640 €
- Amitié et présence (assistance à l'Hôpital de Nyons) : 100 €
- Pôle sanitaire et social du Pays Nyonsais-Baronnies : 3 968 €
- Association mémoire de la Drôme : 50 €
- Association « Contes et rencontres » : 100 €

Registre des Délibérations du 18 octobre 2016
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE et **CHARGE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions

Objet : Convention de servitudes de passage - ENEDIS	<u>Délibération n°35-2016</u>
---	--------------------------------------

Il est présenté au conseil municipal le projet de convention de servitudes avec ENEDIS.
Cette convention a été établie avec l'aide du Département de la Drôme et en concertation avec ENEDIS.

Après avoir pris connaissance de ce projet de convention, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE cette convention

AUTORISE le Maire à la signer et tout document s'y rapportant.

Objet : Arrêté anti-néonicotinoïde	<u>Délibération n°36-2016</u>
---	--------------------------------------

Suite à la sollicitation de deux habitantes de la commune d'adopter un arrêté anti-néonicotinoïdes au vu du principe d'interdiction des insecticides néonicotinoïdes adopté par les parlementaires,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE et **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal visant à interdire l'utilisation des pesticides néonicotinoïdes sur les territoires communaux.

Objet : Nomination du coordonnateur de recensement	<u>Délibération n°37-2016</u>
---	--------------------------------------

Le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine réalisation du recensement de la population en 2017.

Le recensement étant cette année dématérialisé, l'opération nécessite la nomination d'un coordonnateur.

**Registre des Délibérations du 18 octobre 2016
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Monsieur le Maire propose qu'Emmanuelle Coignard, actuellement agent administratif prenne en charge cette fonction.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE et **CHARGE** Monsieur le Maire à nommer Emmanuelle Coignard en tant que coordonnateur de recensement.

Objet : Projet de raccordement électrique aux Tuilières par le SDED	<u>Délibération n°38-2016</u>
--	--------------------------------------

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur la commune de Les Pilles

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de raccordement par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ERDF,

ATTESTE que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme,

PRECISE que la part non subventionnée sera recouverte en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier

Objet : Répartition des charges de chauffage – Logements communaux	<u>Délibération n°39-2016</u>
---	--------------------------------------

Le Maire présente au Conseil Municipal les états du prix de revient général de la consommation de la chaufferie collective pour la saison de chauffage 2015-2016.

Le montant des dépenses s'élève à 7 007,69 €. La consommation générale étant de 83 640 kw/h, le prix de revient est donc de 0,08 €/kw/h.

Registre des Délibérations du 18 octobre 2016
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le décompte présenté et **CHARGE** le Maire d'établir les décomptes pour chaque locataire, ainsi que pour Drôme Aménagement Habitat.

Objet : Coupe des chênes malades et dangereux sur le chemin des Grands Chênes	<u>Délibération n°40-2016</u>
--	--------------------------------------

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'existence de chênes malade, et donc dangereux sur le chemin des Grands Chênes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE et **CHARGE** Monsieur le Maire à prendre contact et à traiter avec l'entreprise de son choix pour abattre les arbres et évacuer tous les rémanents.

Objet : Motion de soutien au CTP de Nyons	<u>Délibération n°41-2016</u>
--	--------------------------------------

Après la décision prise par le Conseil Départemental de ne pas remplacer le responsable du Centre Technique Départemental de Nyons, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il souhaite appuyer la motion de soutien approuvée par le Conseil municipal de la ville de Nyons en sa séance du 15 septembre 2016, en vue du maintien de ce poste à responsabilité majeure.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE et **CHARGE** Monsieur le Maire à demander solennellement à Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS, à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Drôme que le poste de responsable du Centre Technique Départemental de Nyons soit maintenu.

Objet : Vente de terrains communaux	<u>Délibération n°42-2016</u>
--	--------------------------------------

Monsieur le Maire fait lecture des parcelles ci-dessous énumérées d'une contenance totale de 1ha 14a 65ca (taillis) :

**Registre des Délibérations du 18 octobre 2016
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

SECTION	N° PLAN	ADRESSE	CONTENANCE ha a ca
X	20	Plan de Banon (Aubres)	19 68
X	21	Plan de Banon (Aubres)	31 25
X	22	Plan de Banon (Aubres)	24 84
X	27	Plan de Banon (Aubres)	3 90
X	28	Plan de Banon (Aubres)	16 25
X	29	Plan de Banon (Aubres)	15 00
X	154	Plan de Banon (Aubres)	11 24
X	155	Plan de Banon (Aubres)	24 97
X	156	Plan de Banon (Aubres)	19 37
		Total	1 66 50

et de la parcelle ZB 23 d'une contenance de 1ha 03a 07ca (terre agricole) sise au Plan de Banon (Aubres)

Monsieur Beaumont Nicolas souhaitant acquérir ces parcelles, le Maire précise que M. Beaumont est déjà propriétaire des parcelles limitrophes à celles citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de proposer à la vente des parcelles concernées

FIXE le prix de vente à 10 000 € pour la parcelle ZB 23 et à 4 500 € pour la totalité des autres parcelles.

DECIDE que la transaction se fera par acte administratif

PRECISE que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à engager la vente et à signer tous les documents y afférant.

Objet : Admission en non-valeur : la Fleur de thym	<u>Délibération n°43-2016</u>
---	--------------------------------------

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2016/09

Le Maire indique que le restaurant La Fleur de thym ayant fait faillite, le tribunal de Marseille a décidé que ses dettes envers la commune (facture d'eau de 293,50 €) ne peuvent être récupérées. Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget eau dont le détail figure ci-après :

Titre 69/2008 pour le montant de 293,50 €.

Pour ce titre, le comptable invoque une insuffisance d'actif.

**Registre des Délibérations du 18 octobre 2016
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE l'admission en non-valeur des titres énumérés ci-dessus.

Objet : DM : inscription au budget des intérêts des emprunts Caisse d'épargne	<u>Délibération n°44-2016</u>
--	--------------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget eau et assainissement de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventil.	Service	Nature	Montant
66	66111			001	Intérêts réglés à l'échéance	4 697,00
Total						4 697,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Op.	Ventil.	Service	Nature	Montant
65	6541				Créances admises en non-valeur	-1 400,00
014	701249			001	Reversement redevance agence de l'eau	-1 297,00
011	627				Services bancaires et assimilés	-1 000,00
011	622			001	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-1 000,00
Total						-4 697,00

**Registre des Délibérations du 18 octobre 2016
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Objet : DM : augmentation de la contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	<u>Délibération n°45-2016</u>
---	--------------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
014	73925				Fonds péréquation ress. interco., commun.	651,00
Total						651,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615221				Entretien et réparation bâtiments	-651,00
Total						-651,00

Ainsi délibéré en séance, le 18 octobre 2016

Le Maire, André BALANDREAU

Registre des Délibérations du 18 octobre 2016
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 18 octobre 2016 à 15 h

Présents : André BALANDREAU ; Angélique BOUDOU ; Olivier BARLET ; Marylène DELMARRE ; Jean-Louis LIOTAUD ; Agnès PETIT

Excusés : Laurence BERGER (procuration André BALANDREAU) ; Yan BERNARD (procuration Olivier BARLET)

Secrétaire de séance : Olivier BARLET

Délibérations

Subventions allouées aux associations

Comme à son habitude, le conseil n'étudie que les dossiers de demande d'aide reçus en mairie et qui ont fourni le rapport d'utilisation des subventions de 2015.

- Comité des fêtes : la subvention de 700 € prévue en 2015 qui n'a pu être versée faute de fourniture du numéro SIRET est revotée pour 2016 par le conseil à l'unanimité des présents. Cette subvention avait été versée pour aider le festival du cirque 2015. Le conseil rappelle que pour obtenir une subvention, le comité des fêtes doit en faire la demande auprès du conseil municipal en justifiant sa demande avec l'état de ses comptes.
- Festival du cirque : la mairie fournit le branchement électrique (qui demande un double déplacement des techniciens) et verse une subvention de préparation du festival de 500 € à l'association Cyrk Nop. Le conseil vote cette décision à l'unanimité des présents.
- Association d'animation sociale du Haut Nyonsais : 2,50 € par habitant, soit 640 €. Le conseil insiste sur l'importance du travail de cette association pour notre territoire et vote cette décision à l'unanimité des présents
- Amitié et présence : association qui visites aux malades de l'hôpital de Nyons. Subvention reconduite de 100 €. Le conseil vote cette décision à l'unanimité des présents
- Association de pêche la Gaule de l'Eygue et de l'Oule.
Le conseil n'a pas reçu de demande concernant un projet particulier qui justifierait que la commune aide l'association qui vit de ses propres cotisations.
- Chrysalideasp26 : comme en 2015, faute de budget, le conseil ne retient pas cette aide
- Pôle sanitaire et médico-social du pays Nyonsais-Baronnies : demande de 15,50 € par habitant, soit 3968 €. Le conseil insiste sur l'importance du travail de cette association pour notre territoire et vote cette décision à l'unanimité des présents
- Association Mémoire de la Drôme (fond documentaire essentiellement images) : cette association demande une aide conjoncturelle de 50 € pour passer un cap financier difficile. Le conseil vote cette subvention à l'unanimité des présents
- Association Contes et rencontres : 100 € avaient été votés en 2015, qui n'ont pu être versés faute de fourniture de leur numéro SIRET. Le conseil s'accorde pour verser les 100 € qui n'ont pas été versés en 2015.
- Association française des sclérosés en plaque : comme en 2015, faute de budget, le conseil ne retient pas cette aide
- FNACA (fédération nationale des anciens combattants d'Algérie) : comme en 2015, faute de budget, le conseil ne retient pas cette aide

Registre des Délibérations du 18 octobre 2016
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Convention de servitudes de passage avec ENEDIS

Il s'agit de signer une convention de servitudes pour l'enfouissement des réseaux haute-tension entre la RD94 et le transformateur proche du cimetière, en traversant la rivière. Cette convention a été établie avec l'aide du Département de la Drôme et en concertation avec ENEDIS (ERDF). .

Le conseil vote cette délibération à l'unanimité des présents.

Motion de soutien au mouvement anti-néonicotinoïdes

Suite à la sollicitation de deux habitantes de la commune d'adopter une motion demandant au gouvernement d'accélérer l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes dommageables aux abeilles adopté par les parlementaires pour seulement 2020, le conseil vote le soutien à cette motion à l'unanimité des présents.

Nomination d'un coordinateur de recensement

Le conseil à l'unanimité s'accorde sur la nomination d'Emmanuelle Coignard, actuelle secrétaire de mairie.

Projet de raccordement électrique aux Tuilières par le SDED

Pour permettre l'investissement de l'ASA des Tuilières dans une pompe d'irrigation, le raccordement au réseau électrique est nécessaire et donc l'autorisation de traverser les chemins gérés par la commune.

Suite à une réunion en mairie et après étude du tracé, le conseil vote cette délibération à l'unanimité des présents

Répartition des charges de chauffage dans les logements communaux

Le Maire présente au Conseil municipal les états du prix de revient général de la consommation de la chaufferie collective pour la saison de chauffage 2015-2016.

Le prix de revient s'élève à 0,08 € par kw/h, à répercuter dans les charges des logements appartenant à la commune. Le conseil vote cette délibération à l'unanimité des présents.

Coupe des chênes malades et dangereux sur le chemin des grands chênes

L'entreprise choisie broiera les branches sur place et évacuera le bois. Elle se payera sur cette fourniture de bois et la commune n'a donc rien à verser.

Le conseil autorise le Maire à conventionner avec l'entreprise pressentie.

Motion de soutien au Centre technique départemental (CTD) de Nyons

Le conseil s'accorde à l'unanimité pour soutenir cette motion qui demande le remplacement du poste de directeur après son départ à la retraite.

Vente de terrains sur Aubres

M. Beaumont demande à acheter le terrain situé entre la station d'épuration et le terrain lui appartenant, ainsi que le taillis situé au-dessus. Un droit de passage serait conservé en bordure de la station d'épuration. Frais de notaire et géomètre seraient à la charge de l'acheteur.

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à lancer le processus de vente.

Admission en non-valeur : la Fleur de thym : annule et remplace la délibération 2016/09

Il s'agit d'une dette impayée abandonnée pour cause de faillite et décès, dont le montant n'avait pas pu être précis. Le conseil vote cette délibération à l'unanimité des présents

Délibération modificatrice : inscription au budget des intérêts des emprunts eau-assainissement

Il s'agit d'une erreur d'inscription comptable qui est ainsi corrigée.

Le conseil vote cette délibération à l'unanimité des présents

Délibération modificatrice : augmentation de la contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Registre des Délibérations du 18 octobre 2016
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Bien que d'un revenu par habitant inférieure aux communes voisines, la commune des Pilles doit reverser à ce Fonds une part de ses dotations chaque année, dans le cadre de la péréquation d'équilibre entre les communes. La somme a augmenté sur 2015 et fait donc l'objet d'une modification du budget primitif de la commune, délibération votée à l'unanimité des présents.

Questions diverses

Proposition de fresque sur le mur du cimetière

Proposition de fresque « eco-graf » (espaces clairs par grattage) sur le mur extérieur du cimetière de la part d'une habitante de la commune et sur présentation d'un projet graphique. Sur le principe et la technologie proposée, le conseil est unanime à accueillir cette proposition. Par contre, le sujet proposé (un ange) ne semble pas assez neutre et risque d'indisposer certaines personnes : le conseil propose donc de changer pour par exemple des arbres stylisés (oliviers ou cyprès).

Infiltrations d'eau dans les caves de la Grande rue suite aux fortes pluies

Cela semble venir d'un problème d'infiltration à travers l'enrobé de la route. L'entreprise du goudronnage a été contactée et va étudier ce qu'il est possible de faire.

Il faudrait que les gens qui n'ont pas encore connecté leurs chenaux au circuit de canalisation d'eau pluviale le fassent pour limiter les apports d'eau dans la rue.

Visite d'un bureau d'étude paysagiste ardéchois (Atelier bivouac)

Invité à venir voir la commune par Olivier Barlet, ce bureau d'étude regroupant paysagistes et architectes, engagé pour les petites communes rurales, propose d'associer les habitants au planning de leur environnement. Il accompagne également les communes dans la recherche de fonds pour financer les travaux. Il pourrait être associé à la planification des places de la Jardinière et de l'Olivier.

Le Maire propose d'étudier la relation possible avec les contrats de ruralité, subventions sur six ans.

Aucune autre question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 18 h.

**Registre des Délibérations du 18 octobre 2016
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Feuille d'émargement

SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2016 A 15 H

Numérotation	Objet des délibérations
2016-34	Subventions 2016 allouées aux associations
2016-35	Convention de servitudes de passage avec ENEDIS
2016-36	Arrêté anti-néonicotinoïdes
2016-37	Nomination du coordonnateur de recensement
2016-38	Projet de raccordement électrique aux Tuilières par le SDED
2016-39	Répartition des charges de chauffage – Logements communaux
2016-40	Coupe des chênes malades et dangereux sur le chemin des grands chênes
2016-41	Motion de soutien au CTP de Nyons
2016-42	Vente de terrains sur Aubres
2016-43	Admission en non-valeur : la Fleur de thym – Annule et remplace la délibération 2016/09
2016-44	DM : inscription au budget des intérêts des emprunts eau/assainissement
2016-45	DM : augmentation de la contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Les Conseillers :

	<i>André BALANDREAU</i>	<i>Olivier BARLET</i>
<i>Laurence BERGER (procuration André Balandreau)</i>	<i>Yan BERNARD (procuration Olivier Barlet)</i>	<i>Angélique BOUDOU</i>
<i>Agnès PETIT</i>	<i>Marilyne DELMARRE</i>	<i>Jean-Louis LIOTAUD</i>